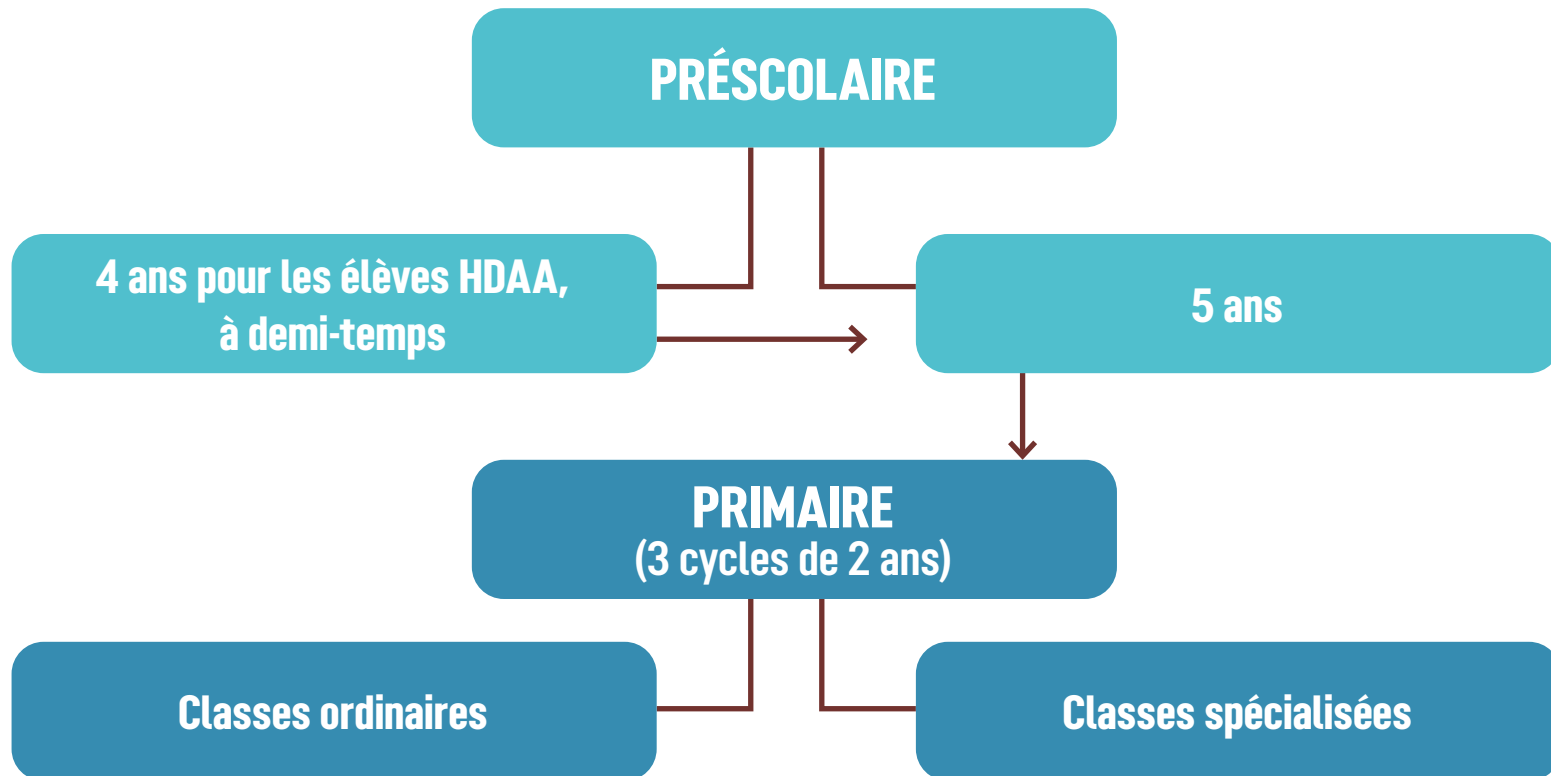


CHEMINEMENT SCOLAIRE AU PRIMAIRE



À la fin du 3^e cycle du primaire, le portrait de l'élève guidera le choix du cheminement scolaire au 1^{er} cycle du secondaire.



CHEMINEMENT SCOLAIRE AU 1^{er} CYCLE DU SECONDAIRE

1^{er} CYCLE DU SECONDAIRE (12-14 ANS)
(Possibilité de 3 ans)

Poursuite des apprentissages
du 1^{er} et 2^e cycle du primaire

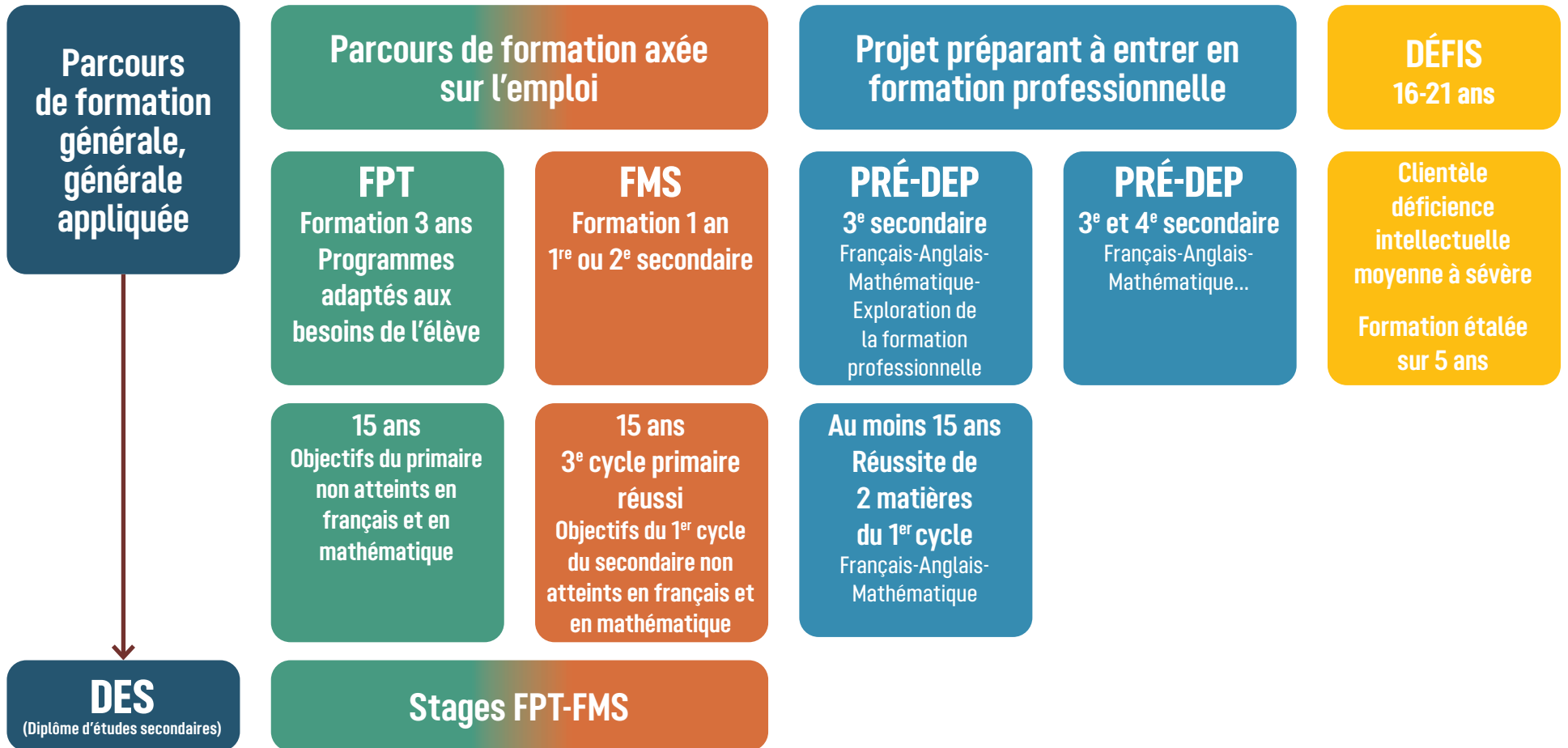
Poursuite des apprentissages
du 3^e cycle du primaire

1^{re} ET 2^e SECONDAIRE

Année de transition

À la fin du 1^{er} cycle du secondaire, le portrait de l'élève guidera le choix du cheminement approprié.

CHEMINEMENT SCOLAIRE AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE



À la fin du 2^e cycle du secondaire, le portrait de l'élève guidera le choix du cheminement approprié.

FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL (FPT)

FPT 1

Formation générale spécifique et adaptée aux besoins de l'élève
Sensibilisation au monde du travail (classe-atelier)

FPT 2

Formation générale spécifique et adaptée aux besoins de l'élève
Stage en milieu de travail*

FPT 3

Formation générale spécifique et adaptée aux besoins de l'élève
Stage en milieu de travail*
CFPT

FPT 3

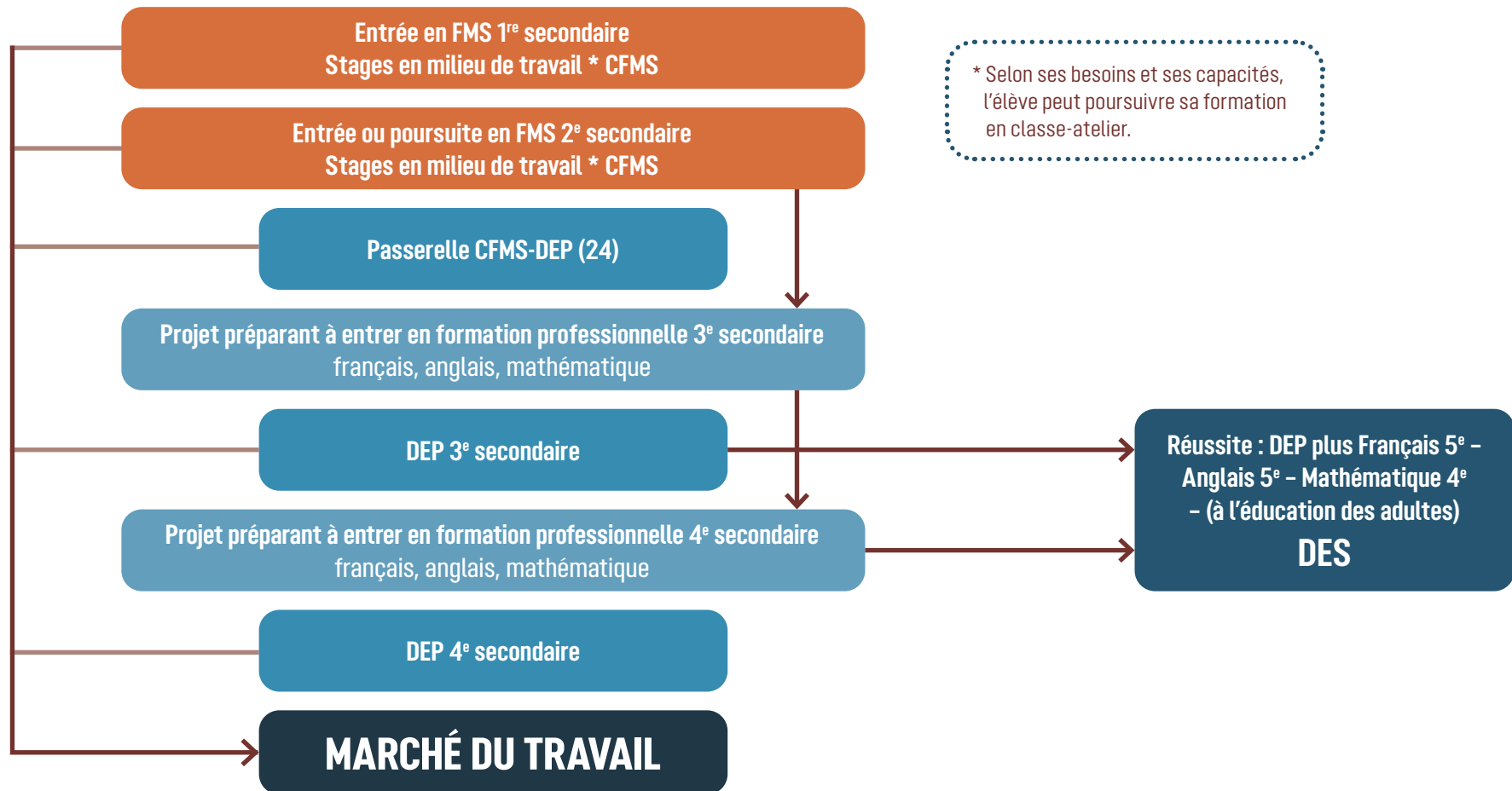
Formation générale spécifique et adaptée aux besoins de l'élève
Passerelle vers un métier semi-spécialisé
CFMS

MARCHÉ DU TRAVAIL

* Selon ses besoins et ses capacités,
l'élève peut poursuivre sa formation
en classe-atelier.

L'élève handicapé, reconnu par le MEES, est éligible à poursuivre sa formation jusqu'à 21 ans.

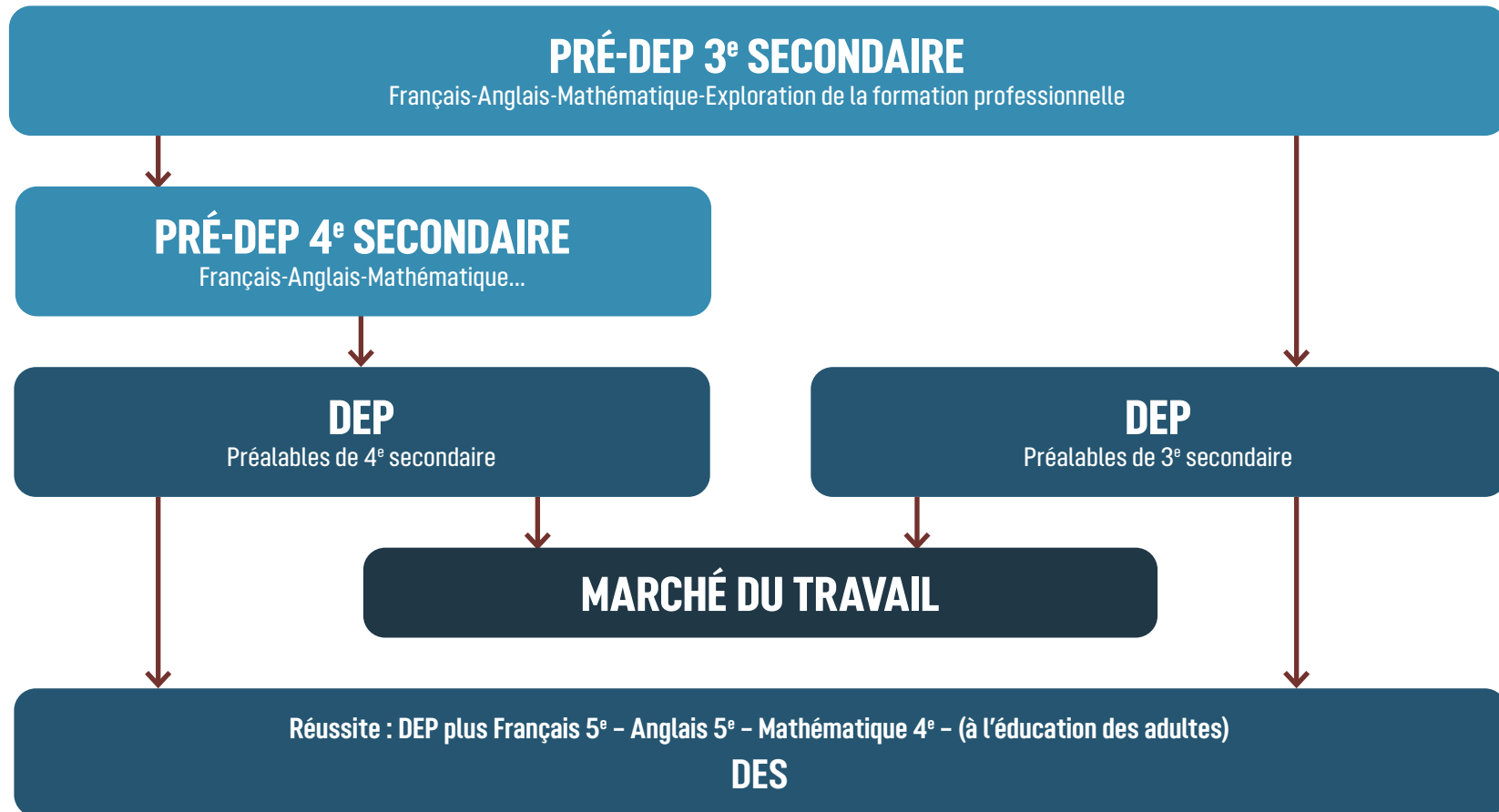
FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (FMS)



* Selon ses besoins et ses capacités,
l'élève peut poursuivre sa formation
en classe-atelier.

L'élève handicapé, reconnu par le MEES, est éligible à poursuivre sa formation jusqu'à 21 ans.

PROJET PRÉPARANT À ENTRER EN FORMATION PROFESSIONNELLE (PRÉ-DEP)



L'élève handicapé, reconnu par le MEES, est éligible à poursuivre sa formation jusqu'à 21 ans.